



Début 2020, 26 % des étudiants résidant en France occupent un emploi tout en faisant leurs études. La majorité de ces emplois sont liés à la formation qu'ils suivent. Mais 5 % des étudiants, soit 146 000 jeunes, occupent début 2020 un « job » étudiant en parallèle de leurs études : ils travaillent à temps partiel, leur emploi n'étant ni en apprentissage, ni en stage, ni un internat ou externat de profession médicale, tout en continuant à titre principal leurs études. Dans quatre cas sur dix, ils sont serveurs, caissiers ou vendeurs. Les diplômés de niveau bac+3 ou bac+4, les femmes, les étudiants ne vivant plus chez leurs parents et ceux habitant dans les pôles des aires d'attraction des villes cumulent plus souvent études et « job » étudiant. Les étudiants habitant en Île-de-France ou dans certains départements possédant de grandes universités occupent beaucoup plus fréquemment ce type d'emploi que ceux des départements d'outre-mer, de Corse ou ruraux.

Avertissement

Les jobs étudiants sont ici étudiés à partir du recensement de la population (RP) afin de savoir qui sont les étudiants qui cumulent études et emploi en cours d'année scolaire, à un niveau infrarégional. Le RP ne permet de prendre que partiellement en compte les activités occasionnelles, et les jobs d'été sont par nature hors champ, la collecte étant réalisée en début d'année. Ainsi, les chiffres diffèrent de ceux d'autres sources de la statistique publique sur le sujet.

5,3 % des étudiants occupent un emploi à temps partiel en dehors du cadre de leur formation

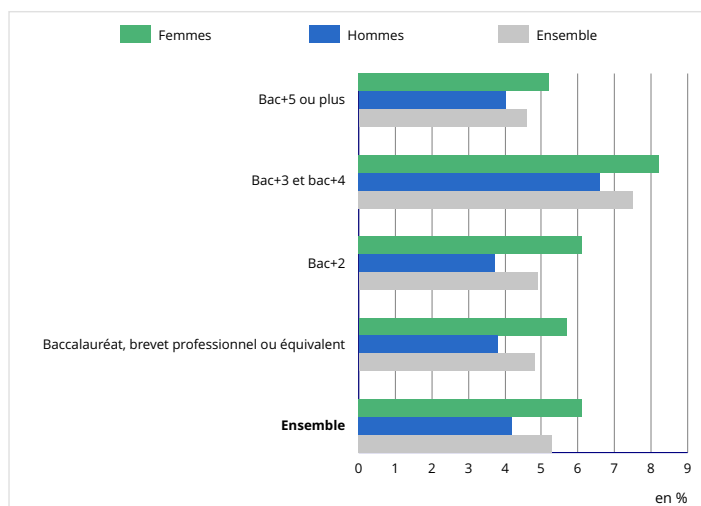
Début 2020, parmi les 2 770 000 étudiants habitant en France hors Mayotte, 26 % occupent un emploi tout en faisant leurs études (soit 714 000). La majorité (406 000, soit 57 %) de ces emplois font partie intégrante de la formation : stages, contrats d'apprentissage et externats ou internats d'une profession médicale. Parmi les autres étudiants en emploi, 47 % déclarent que leur situation principale correspond à leurs études et travaillent à temps partiel.

Ainsi, 146 000 étudiants (soit 5,3 % de l'ensemble des étudiants) ont un emploi à temps partiel en dehors du cadre de leur formation, alors qu'ils déclarent qu'être étudiant est leur situation principale. Ces « jobs » étudiants peuvent permettre de financer leurs études ou d'augmenter leur autonomie vis-à-vis de leur famille. Toutefois, ils peuvent représenter une contrainte forte et complexifier la réussite scolaire. Les jobs étudiants étant ici observés en début d'année, les jobs d'été ne sont pas comptabilisés, à l'inverse d'une partie des emplois saisonniers d'hiver, moins nombreux. Parmi les étudiants ne vivant pas chez leurs parents, 6,1 % ont un job, contre 4,4 % pour les autres.

Avoir un job étudiant est plus fréquent pour les diplômés de niveau bac+3 ou bac+4

7,5 % des étudiants ayant obtenu comme plus haut niveau de diplôme un bac+3 ou bac+4 occupent un job étudiant, contre 4,8 % en moyenne pour les autres niveaux de diplôme (figure 1). Parmi les étudiants ayant au plus le baccalauréat ou un bac+2, certains suivent des études courtes (BTS, DUT, licence professionnelle), avec potentiellement moins de difficultés de financement ; d'autres peuvent entamer des études longues exigeantes, peu compatibles avec un emploi en cours d'année scolaire (classes préparatoires, médecine, etc.). Les étudiants ayant obtenu un bac+5 ont rarement un job étudiant, la moitié d'entre eux occupant déjà un emploi lié à leurs études.

Figure 1 - Part des étudiants ayant un job, par sexe et niveau de diplôme



Note : Le niveau de diplôme est celui déjà obtenu, et non celui préparé.

Lecture : Parmi les étudiants ayant validé un bac+5 ou plus, 4,6 % ont un job.

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Les jobs étudiants relèvent le plus souvent de métiers peu qualifiés : 64 % sont employés et 11 % ouvriers. Les métiers les plus fréquents sont des emplois dans l'hôtellerie et la restauration (13,1 % des étudiants ayant un job), caissiers (13,0 %) et vendeurs (11,8 %) (**figure 2**). Les métiers exercés sont ainsi peu en adéquation avec le niveau de formation : 39 % des étudiants employés et 36 % des étudiants ouvriers ont au minimum un bac+2, contre respectivement 25 % et 10 % des actifs en emploi de ces catégories sociales.

Figure 2 – Effectifs et part des sept familles professionnelles les plus fréquentes parmi les étudiants ayant un job

| Familie professionnelle | Nombre d'étudiants ayant un job | Part parmi l'ensemble des étudiants ayant un job (en %) | | |
|--|---------------------------------|---|--------|--------|
| | | Ensemble | Femmes | Hommes |
| Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration | 19 200 | 13,1 | 13,4 | 12,7 |
| Caissiers, employés de libre-service | 18 900 | 13,0 | 15,0 | 9,4 |
| Vendeurs | 17 200 | 11,8 | 12,9 | 9,8 |
| Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants | 12 300 | 8,4 | 8,1 | 9,1 |
| Employés administratifs d'entreprise (agents et hôtesses d'accueil, standardistes, etc.) | 7 900 | 5,4 | 6,0 | 4,5 |
| Assistants maternels | 7 100 | 4,8 | 7,2 | 0,8 |
| Cuisiniers | 5 900 | 4,0 | 3,4 | 5,1 |

Note : Les sept familles professionnelles les plus fréquentes comptent 60 % des étudiants ayant un job ; les 80 autres familles professionnelles comptent 40 % d'entre eux.

Lecture : 19 200 étudiants exercent un job en tant que serveurs durant leurs études, soit 13,1 % des étudiants qui ont un job.

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Les jobs étudiants sont plus précaires que l'ensemble des emplois : seulement la moitié sont en contrat à durée indéterminée, contre les trois quarts des emplois de l'ensemble des actifs.

Les étudiantes cumulent davantage études et job étudiant que les étudiants

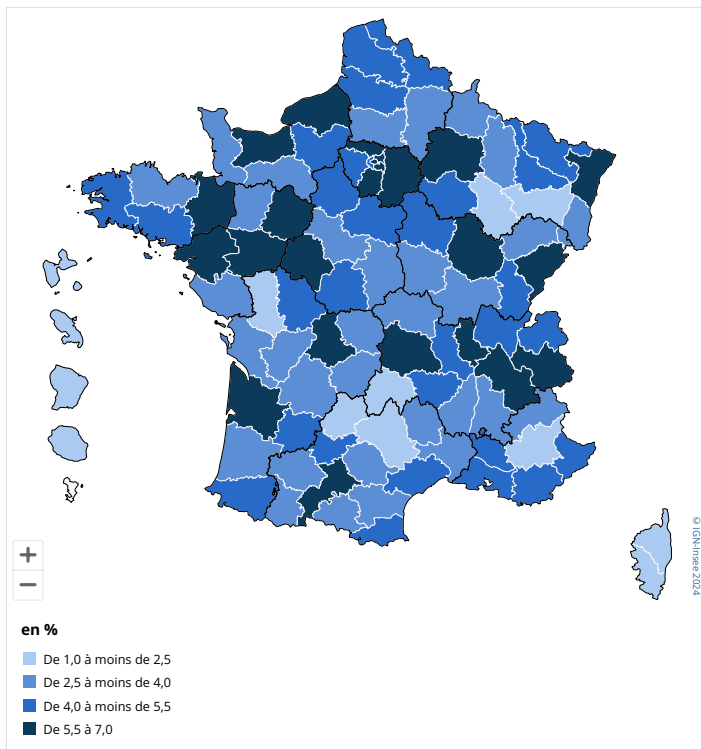
Les étudiantes exercent plus souvent un job que les étudiants (6,1 % contre 4,2 %). Cet écart s'observe à chaque niveau de diplôme : il n'est donc pas uniquement dû à des études plus longues ou à une décohabitation plus précoce.

Les étudiantes ayant un job ont le plus souvent un métier de caissière. Elles l'exercent plus fréquemment que leurs homologues masculins (15,0 % contre 9,4 %), de même que celui de vendeuse (12,9 % contre 9,8 %). Par ailleurs, 7,2 % travaillent dans la famille professionnelle d'assistant maternel – qui inclut le baby-sitting –, contre seulement 0,8 % de leurs homologues masculins. À l'inverse, les étudiants occupent un peu plus souvent un métier dans la famille « action culturelle, sportive et surveillants » : 9,1 %, contre 8,1 % des étudiantes ayant un job.

Les étudiants habitant dans les pôles des grandes aires d'attraction des villes ont plus souvent un job étudiant

Les étudiants occupent plus souvent un job lorsqu'ils résident dans un département tels que la Côte-d'Or, la Savoie, l'Ille-et-Vilaine, le Rhône, la Gironde et la Haute-Garonne (**figure 3**), où une part très élevée d'étudiants vivent dans une aire d'attraction des villes (AAV) abritant un grand pôle universitaire. En effet, les étudiants habitant dans les AAV de 200 000 habitants ou plus ont plus souvent un job qu'en moyenne, notamment lorsqu'ils résident dans les pôles de ces aires (**figure 4**). Ils sont plus diplômés et vivent moins chez leurs parents et, à caractéristiques égales, ils occupent plus souvent un job que dans les plus petites AAV. Ils exercent plus fréquemment des métiers de serveurs et de garde d'enfants que les autres étudiants.

Figure 3 – Part des étudiants ayant un job, par département

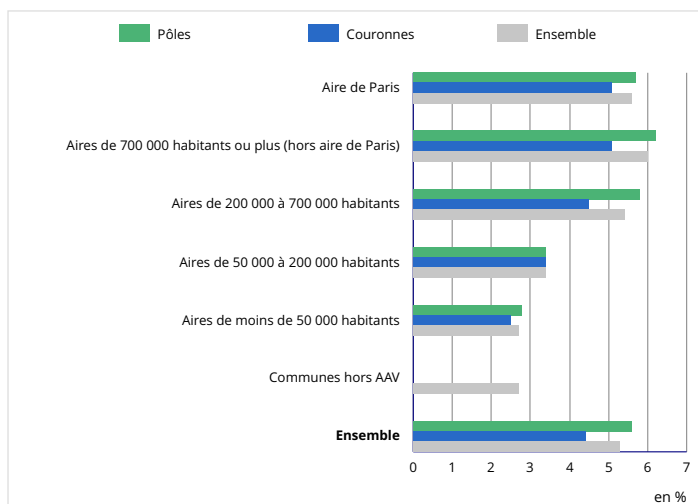


Lecture : En Côte-d'Or, 7,0 % des étudiants ont un job.

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Figure 4 – Part des étudiants ayant un job, selon le zonage en aires d'attraction des villes



Lecture : 2,7 % des étudiants résidant au sein des communes situées hors des aires d'attraction des villes ont un job, contre 6,2 % pour ceux résidant dans les pôles des aires de 700 000 habitants ou plus (hors aire de Paris).

Champ : France hors Mayotte, étudiants de 16 à 29 ans diplômés au moins du baccalauréat et inscrits dans un établissement d'enseignement.

Source : Insee, recensement de la population 2020, exploitation complémentaire.

Les étudiants habitant Paris – qui vivent plus souvent seuls – et dans la plupart des départements limitrophes (Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Essonne) – plus souvent hébergés chez leurs parents – ont un peu plus souvent un job qu'en moyenne nationale. Ce résultat est particulièrement vrai à caractéristiques identiques.

À l'inverse, les étudiants de départements plus ruraux tels que le Cantal, les Alpes-de-Haute-Provence, les départements corses ou encore la Haute-Marne cumulent moins souvent leurs études avec un job étudiant, de même que ceux des départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ils vivent plus souvent en dehors des AAV ou dans des AAV de moins de 50 000 habitants et sont plus souvent peu diplômés et/ou hébergés chez leurs parents. Ils suivent davantage des formations courtes et en apprentissage. De plus, les jobs étudiants y sont potentiellement moins accessibles, alors que la mobilité des étudiants peut être limitée. Les étudiants y exercent plus fréquemment le métier de caissier.

Publication rédigée par : Solène Hilary, Laurent Lefèvre, Laurence Pen (Insee)

Sources

Le **recensement de la population 2020** permet de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, etc.) et de leurs logements. Il permet notamment d'obtenir des informations sur la situation de la population vis-à-vis de l'emploi et des études au moment de la collecte, qui a lieu de mi-janvier à mi-février. Ainsi, il ne permet pas de décompter l'ensemble des emplois tout au long de l'année scolaire, notamment les jobs d'été et les stages de fin d'année scolaire, contrairement à l'enquête Emploi en continu, avec laquelle l'étude du cumul emploi-études aux différents trimestres est possible. De plus, le recensement permet de connaître le plus haut niveau de diplôme obtenu, mais pas le niveau de diplôme préparé par les étudiants. En revanche, des analyses infrarégionales peuvent être réalisées à partir de la commune de résidence des étudiants.

Définitions

Un jeune est considéré comme **étudiant** s'il est âgé de 16 à 29 ans, titulaire d'un baccalauréat et inscrit dans un établissement d'enseignement, que ce soit la situation principale qu'il ait déclarée ou non.

Un étudiant occupe un « **job** » **étudiant** s'il déclare que sa situation principale est d'être en études et qu'il a un emploi à temps partiel qui n'est pas un apprentissage, ni un stage, ni un externat ou internat d'une profession médicale.

Une **aire d'attraction des villes** définit l'étendue de l'influence d'une ville sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Pour en savoir plus

- > Hilary S., Lefèvre L., Pen L., « **Un étudiant sur quatre occupe un emploi dans les Hauts-de-France** », Insee Analyses Hauts-de-France n° 168, mars 2024.
- > « **Bilan Formation-Emploi 2023** », Insee Résultats, novembre 2023.



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier